

RELOAD - Classification

Commission paritaire de suivi

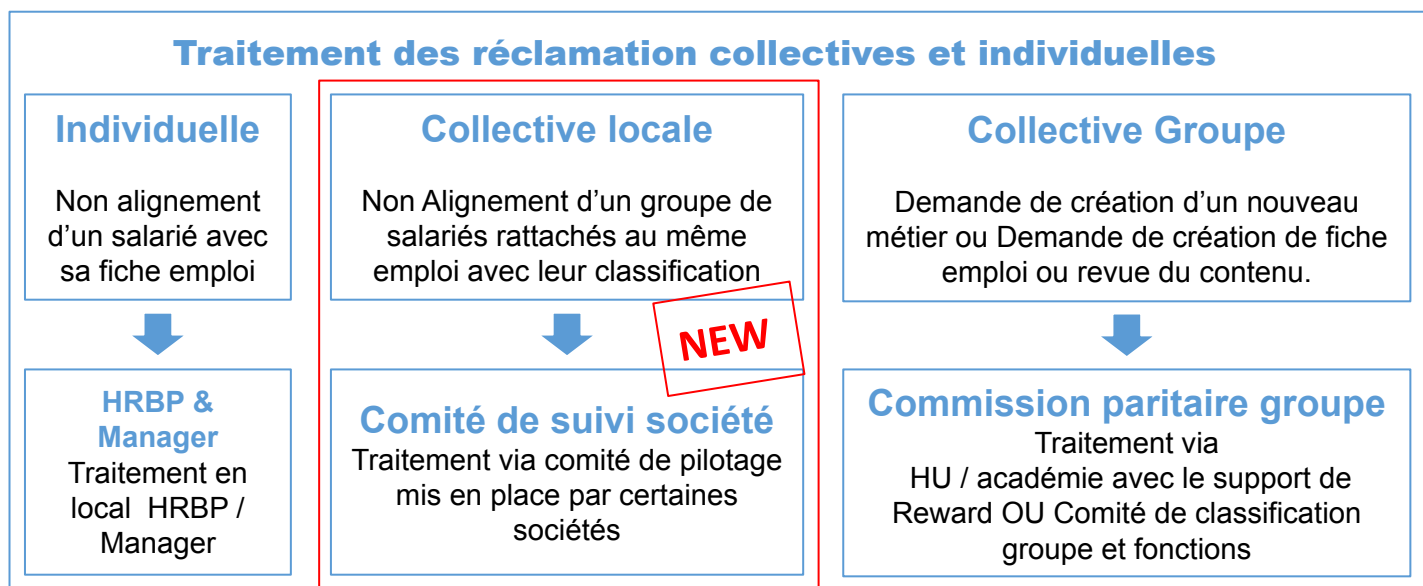
Le 13 juin 2023, s'est tenue la 6^{ème} commission de suivi de l'accord de Groupe sur la mise en œuvre de la classification métallurgie au sein du Groupe Airbus en France.

Les éléments suivants ont été présentés par la direction :

- Rôle des comités de classification fonction / métier
- Statistiques sur les remises de fiche emploi
- Retour sur les remontées collectives
- Indicateurs supplémentaires

Lors de cette réunion, la Direction a présenté l'état d'avancement de la remise des fiches emploi. **Ce sont 95% des fiches emploi qui ont été communiquées aux salariés au niveau groupe (44820 validées par les salariés) et 94% pour Airbus Commercial (20923 validées).**

Suite à la revendication de la **CFE-CGC**, la Direction va instaurer, afin d'accélérer le traitement des réclamations collectives locales, **un comité de suivi paritaire** au niveau de chaque société du groupe en parallèle de celui déjà existant au niveau groupe. Le comité local se réunira mensuellement à partir de juillet.



Processus de réclamations : la CFE-CGC a demandé et obtenu clarification sur le timing de remontée des réclamations. Celles-ci pourront être effectuées jusqu'à la fin du mois d'octobre. La CFE-CGC a insisté pour que le retour managerial/HRBP sur les réclamations individuelles (argumenté en cas de refus d'évolution) soit formulé par écrit, dans le mois suivant la demande, conformément à notre accord de méthode.



Traitement des réclamations : les représentants CFE-CGC continuent à vous accompagner en cas d'incohérence constatée au niveau du déploiement de la nouvelle classification. En cas de litige collectif, la CFE-CGC portera votre voix en commission paritaire de suivi, de manière à garantir un traitement équitable de chaque service, dans le respect de la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie.



*A noter que ce sont **1568 fiches emploi** au niveau groupe (**532 pour Airbus Commercial**) qui auront été réévaluées au 7 juin. Le catalogue emploi continue donc à évoluer avec la création de **6 nouveaux métiers et 49 nouvelles fiches emploi**.*

Conséquences sur l'évolution du statut des salariés La mise en œuvre de la classification a donné lieu à de nombreux changements de statut. Ce sont ainsi 3895 changements (promotions) qui s'opèreront au 1er janvier 2024. Détail ci-dessous.

Promotions au 1er janvier 2024	Airbus Groupe	Airbus SAS
Passage de NC (35h) vers un emploi avec une durée du travail 37h (forfait)	2280	-
Passage de non cadre vers un emploi cadre (classe 11)	1222	169
Passage de cadre vers un emploi de cadre supérieur (Classe 16)	393	153
Total	3895	322

Lors de la précédente commission, la CFE-CGC avait demandé une totale clarté sur le nombre de salariés perdant leur statut et qui entrent dans un groupe fermé. Leur nombre est de 728 au niveau groupe, 93 sur le périmètre Airbus SAS.

Groupe fermé au 1er janvier 2024	Airbus Groupe	Airbus SAS
Sur les salariés ayant un temps de travail au forfait (37h) mappés sur un emploi de classe 8 ou inférieur	469	-
Sur les cadres mappés sur une emploi non cadre	83	21
Sur les cadres supérieurs mappés sur un emploi de classe 15 ou inférieur	176	72
Total	728	93

Les salariés entrant dans ces groupes fermés bénéficieront d'une protection assuré par l'accord RELOAD tant qu'ils ne changeront pas de poste. Ainsi, la rémunération de ces salariés ne sera pas impactée (bonus, part variable, prime, protection sociale, indemnité de licenciement...). La CFE-CGC rappelle que pour toute réorganisation à l'initiative de l'employeur qui conduirait à un changement de statut à la baisse, leur statut initial sera garanti via le groupe fermé.



La CFE-CGC, dans un objectif d'appropriation du processus de classification, a demandé que pour les nouveaux manager des formations soient mises en place et pérennisées.

Nota : module e-learning disponible dans MyPulse-learning.

Considérations CFE-CGC

Depuis le début de la remise des fiches emplois, la **CFE-CGC**, au travers de ses représentants formés au processus de classifications, est mobilisée pour vous accompagner dans vos demandes d'éclaircissements ou de réclamations, et s'attache à la résolution des litiges.

Pour autant, certaines demandes individuelles ou collectives restent encore à finaliser.

La **CFE-CGC** a obtenu l'évolution du catalogue emploi (création de nouveau métier ou fiches d'emploi) et la révision de classifications à la hausse pour de nombreux salariés.

La **CFE-CGC** a demandé à la direction de partager la note de politique RH qui accompagnera la mise en œuvre du dispositif de classification à compter du 1er janvier 2024. De même, la **CFE-CGC**, dans le cadre de la négociation en cours sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), revendique la mise en œuvre de nouvelles règles notamment sur la gestion de mobilité, d'évolution de carrière au sein du groupe Airbus en France.

La prochaine commission groupe se tiendra début septembre et donnera la cartographie finalisée complète des emplois et des salariés par société et métier.

En attendant, et comme revendiqué par la **CFE-CGC**, les comités locaux, nouvelles instances paritaires de suivi des réclamations, se tiendront en juillet, septembre et octobre pour continuer à travailler sur les réclamations collectives locales.



Astuce : retrouvez votre fiche emploi sur la page d'accueil MyPulse au travers du menu Profil>menu>Données Personnelles> Documents



Prochaines réunions

- Commission paritaire société avant le 14 juillet
- Commission paritaire groupe début septembre